



DOSSIER D'INSCRIPTION Année scolaire 2022/2023

INSCRIPTION

date limite : 19 septembre 2022

RÉ-INSCRIPTION

date limite : 8 juillet 2022

ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

Courriel : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS OU REPRESENTANTS LÉGAUX

A remplir obligatoirement pour les élèves mineurs

PARENT 1

(responsable légal, personne à contacter, facturation)

Mme M.

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Courriel : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

PARENT 2

(si différent du Parent 1)

Mme M.

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Courriel : _____

Tél. domicile : _____

Tél. portable : _____

► FORMATION MUSICALE

L'inscription en classe de Formation Musicale est automatique.
Elle est obligatoire jusqu'à l'obtention de la fin de deuxième cycle.

- Eveil Musical (à partir du CP) Formation Musicale (à partir du CE1 et plus)

► FORMATION INSTRUMENTALE

- Flûte traversière Hautbois Basson Clarinette
 Saxophone Cor d'harmonie Trompette Trombone
 Tuba / Euphonium Percussions Piano complémentaire* ADI

* L'accès au cours de piano complémentaire n'est possible qu'après avoir validé l'examen de Fin de Cycle 1 dans une autre discipline.

► PRATIQUES COLLECTIVES (partie réservée à l'Administration)

- Classe d'Orchestre Orchestre d'Harmonie

EN S'INSCRIVANT à l'Ecole de Musique, les élèves s'engagent à :

- Respecter le Règlement intérieur (document à consulter sur notre www.ohbm.fr)
- Suivre tous les cours régulièrement
- Prévenir le ou, les professeurs concernés en cas d'absence
- Informer le directeur de tout problème ayant un lien direct avec l'Ecole de Musique

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DES PRESTATIONS DE L'ELEVE

Le responsable légal de l'élève autorise l'Ecole de Musique à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes.
- Imprimer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site Internet, ...)

L'Ecole de Musique s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice. En cas de refus, le responsable légal doit en informer le Directeur par courrier.

Le _____ à _____

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"